



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE
PRÉFET DE LA GUADELOUPE

Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DOSSIER DE DECLARATION DE DOMMAGES AGRICOLES
Ouragan « Maria »

Le dossier de déclaration dûment complété et accompagné des pièces indiquées en page 9, peut être transmis par voie postale, par voie électronique ou déposé physiquement sur le site de la DAAF Basse-Terre à St-Phy (rue Maurice Carlton à Saint-Claude).

Dans le cas d'un dépôt physique à la DAAF de Basse-terre, Saint-Phy, une vérification de la complétude du dossier (présence et validité des pièces) sera faite immédiatement. **Une permanence se tiendra à cet effet aux horaires d'ouverture de la DAAF, les lundis, mardis et jeudis de 8h00 à 12h00 et de 14h30 à 16h00 et les mercredis et vendredis de 8h00 à 12h00 jusqu'au mardi 19 décembre 2017 16h00.**

Dans les autres cas (envoi postal ou électronique), le dossier sera instruit en l'état, et **tout dossier incomplet sera rejeté.** Une notification sera adressée en ce sens au déclarant.

Le dossier ne devra comporter que des copies des pièces originales qui sont à conserver par le déclarant. Aucune copie ne sera faite par la DAAF.

Contact :

DAAF - Service d'Économie Agricole
Saint-Phy BP 651 97108 Basse-Terre
☎ : 05 90 99 09 09
calam.daaf971@agriculture.gouv.fr

A - IDENTIFICATION DU DECLARANT

Nom de l'exploitant ou de l'exploitation :

Numéro SIRET :

Numéro PACAGE : 9710.....

Adresse postale :

.....

Code postal :.....**Commune :**.....

N° de téléphone : **N°portable :**

Adresse e-mail :

C – DETAILS DES PERTES DE RECOLTES SUBIES

C.1– Pertes de récolte pour les cultures non pérennes (légumes plein champ et sous serre, tubercules, ananas, maracudja)

1 Ha = 10 000 m²

Culture (nom)	Surface plantée	Date de plantation	Quantité attendue estimée pour 2017 (A)	Quantité récoltée et commercialisée avant et après l'ouragan Maria pour cette culture en 2017 (B)	% de pertes de récoltes (A-B) / A
	m ²		kg	kg	
	m ²		kg	kg	
	m ²		kg	kg	
	m ²		kg	kg	
	m ²		kg	kg	
	m ²		kg	kg	
	m ²		kg	kg	
	m ²		kg	kg	
	m ²		kg	kg	
	m ²		kg	kg	
	m ²		kg	kg	
	m ²		kg	kg	
	m ²		kg	kg	
	m ²		kg	kg	
	m ²		kg	kg	

Prolonger le tableau sur une feuille libre au besoin

Si les volumes réels de production commercialisée et les surfaces cultivées pour les cinq années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 sont connus, les mentionner pour chaque culture déclarée sinistrée ci-dessus. Dans le cas de volumes commercialisés via une organisation de producteur, une transmission groupée de l'information par l'OP est possible.

C.3 – Pertes de récolte pour la culture de la banane

Type de production	Export	Plantain ou Créole
Récolte perdue calculée en 2017 (kg) (A)		
Récolte perdue estimée en 2018 (kg) (B)		
Total perdu (kg) (C=A+B)		
Tonnage prévu calculé sur 12 mois glissant (kg) = rendement olympique 2012-2016 (kg/ha) x surface plantée (ha) (D)		

Si les volumes réels de production commercialisée et les surfaces cultivées pour les cinq années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 sont connus, les mentionner. Dans le cas de volumes commercialisés via une organisation de producteurs, une transmission groupée de l'information par l'OP est possible.

C.4 – Pertes de récolte pour l'apiculture

Quantité de miel attendue pour 2017 (A)	Quantité récoltée et commercialisée avant et après l'ouragan 2017 (B)	% de pertes de récoltes (A-B)/A

Si les volumes réels de production commercialisée et les surfaces cultivées pour les cinq années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 sont connus, les mentionner. Dans le cas de volumes commercialisés via une organisation de producteurs, une transmission groupée de l'information par l'OP est possible.

C.5 – Pertes de récolte pour la canne à rhum

Les pertes de récolte pour la canne à sucre seront indemnisées sur le reliquat de l'aide économique nationale aux planteurs 2018.

N° îlot	Surface récoltée en 2018	Tonnage attendu en 2018	Tonnage récolté en 2018	Richesse moyenne de l'îlot	Brix de la livraison en distilleries)

Prolonger le tableau sur une feuille libre au besoin

Si les volumes réels de production commercialisée et les surfaces cultivées pour les cinq années 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 sont connus, les mentionner. Dans le cas de volumes commercialisés via une organisation de producteurs, une transmission groupée de l'information par l'OP est possible.

D – DETAILS DES PERTES DE FONDS SUBIES

D.1– Pertes de fonds pour les cultures pérennes (arboriculture, vanille, café, cacao, fleur, pitaya)

Culture (Nom)	N° îlot	Surface plantée	Date de plantation	Mécanisation OUI / NON	Densité	Nombre de pieds perdus

Prolonger le tableau sur une feuille libre au besoin

D.2– Pertes de fonds pour la culture de la banane (préciser le type de production)

Type de production			Export / Plantain		
N° îlot	Date de plantation	Surface totale de la parcelle (ha)	Surface sinistrée traitée par :		
			Cyclonage (ha)	Replantation par recourage (ha)	Replantation vitroplants (ha)
Total					

D.3– Pertes de fonds pour la culture de la canne à sucre et à rhum

N° îlot	Date de plantation	Surface totale de la parcelle (ha)	Surface à replanter (ha)	Type de plantation (simple/double rang)

Prolonger le tableau sur une feuille libre au besoin

D.4 – Pertes de fonds pour l’apiculture

Nombre de ruches avant l’ouragan Maria	Nombre de ruches perdues

D.5 – Pertes de fonds en élevage : animaux

Espèce avec justificatifs (bon d’équarrissage...)	Sexe (Mâle/femelle)	Âge	Numéro d’identification (si existant)

Espèces :	Nombre d’animaux recensés avant calamité	Nombre d’animaux recensés après calamité

D.6 – Autres pertes de fonds sur biens non assurés (dommages au sol, ouvrages, voiries...)

E - ENGAGEMENTS DE L'AGRICULTEUR

Je soussigné (e) (Nom, Prénom) _____

(Pour les sociétés) agissant en qualité de _____ de la société _____

* **certifie sur l'honneur l'exactitude** des renseignements portés sur le présent dossier

* **déclare accepter les contrôles réalisées par la DAAF** pour vérifier le bien-fondé de la présente déclaration

En particulier je suis **informé** que mon dossier sera confronté aux données du registre parcellaire graphique 2017 sur TelePac provenant de ma déclaration de surface 2017 et des éventuelles modifications d'assolement qui y auraient été apportées avant le sinistre, et enregistrées à la DAAF.

* **joins à la présente déclaration :**

- Une copie de la pièce d'identité ou Kbis pour les sociétés (de moins de 6 mois)
- Un R.I.B. ou R.I.P au nom et prénom du demandeur ou de la société
- Une attestation d'affiliation à la CGSS (à défaut, il sera vérifié l'inscription sur le fichier transmis par la CGSS à l'administration)
- L'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016 justifiant la déclaration de revenus agricoles
- Les comptabilités (compte de résultat et bilan) de 2014, 2015 et 2016 pour les exploitants individuels déclarant leurs revenus au réel ; Comptabilités et liasses fiscales (feuilles tampon DRFIP + bilan) sur ces mêmes années pour les sociétés
- Une attestation d'assurance incendie des bâtiments d'exploitation, ou une attestation sur l'honneur qu'il n'existe aucun élément d'exploitation assurable contre un tel risque sur l'exploitation

et, le cas échéant :

- Tout document justifiant mes pertes (photos, constat d'huissiers, justificatif du coût de remplacement ou de réparation des équipements endommagés ou détruits, ...)
- Toute pièce permettant de prouver la réalité et l'importance de l'activité agricole (contrat de livraison de l'année en cours et de l'année antérieure au groupement de producteurs, factures de vente ou d'achat de plants, de matériels, d'engrais, cahiers de vente, formulaire de déclaration TVA, ...)

* **déclare être informé** qu'une fausse déclaration (incohérence avec la déclaration de surface ou les déclarations fiscales), l'absence des pièces demandées ou la non atteinte des seuils d'éligibilité (niveau de perte supérieur ou égal à 25 % de la production annuelle de référence pour chaque culture impactée - 36 % pour la banane export -, et supérieur ou égal à 13 % du chiffre d'affaires total de l'exploitation) entraîne le rejet automatique de la demande.

Fait à _____ le ___ / ___ / 2017

(NOM Prénom – Signature)